

2024



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF



Conseil municipal du 01/04/2025

Sommaire

INTRODUCTION	2
RÉALISATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE	3
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT	11
RATIOS INFORMATIFS	12

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2024, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune.
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établie par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissement), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

RÉALISATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

Les réalisations budgétaires 2024 sont les suivantes :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 3 525 096,94 €
 - Recettes : 3 853 463,14 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 2 018 677,06 €
 - Recettes : 1 202 010,70 €

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de - 30 502,60 € se décomposant comme suit :

- Excédent de fonctionnement cumulé : 418 858,73 €
- Déficit d'investissement cumulé : - 449 361,33 €
- Résultat cumulé : - 30 502,60 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes exercice 2024	3 853 463,14 €	1 202 010,70 €
Dépenses exercice 2024	3 525 096,94 €	2 018 677,06 €
Résultat	328 366,20 €	- 816 666,36 €
Résultat antérieur reporté 31/12/2023	90 492,53 €	367 305,03 €
Résultat cumulé	418 858,73 €	- 449 361,33 €
Résultat de clôture cumulé	- 30 502,60 €	
Solde des restes à réaliser		610 025,87 €
Résultat exercice 2024	418 858,73 €	160 664,54 €
Résultat cumulé	579 523,27 €	

Les restes à réaliser de la section d'investissement se détaillent comme suit :

- En dépenses : 242 739, 13 €
- En recettes : 852 765 €

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

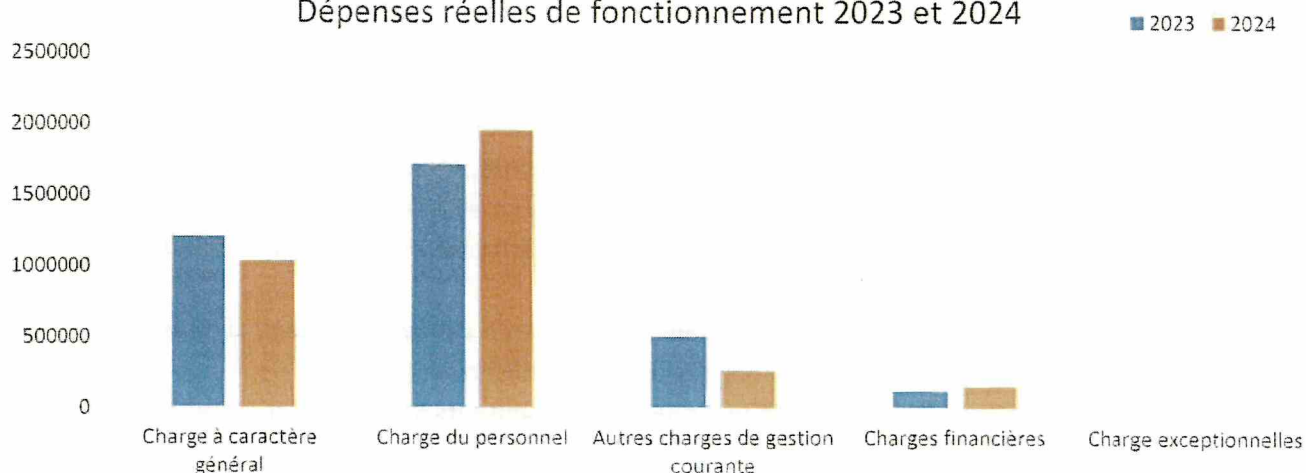
Les dépenses totales de section de fonctionnement s'élèvent à 3 525 096,94 €

- 3 426 066,45 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 97,19 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- 99 030,49 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 2,81 % des dépenses totales de la section de fonctionnement

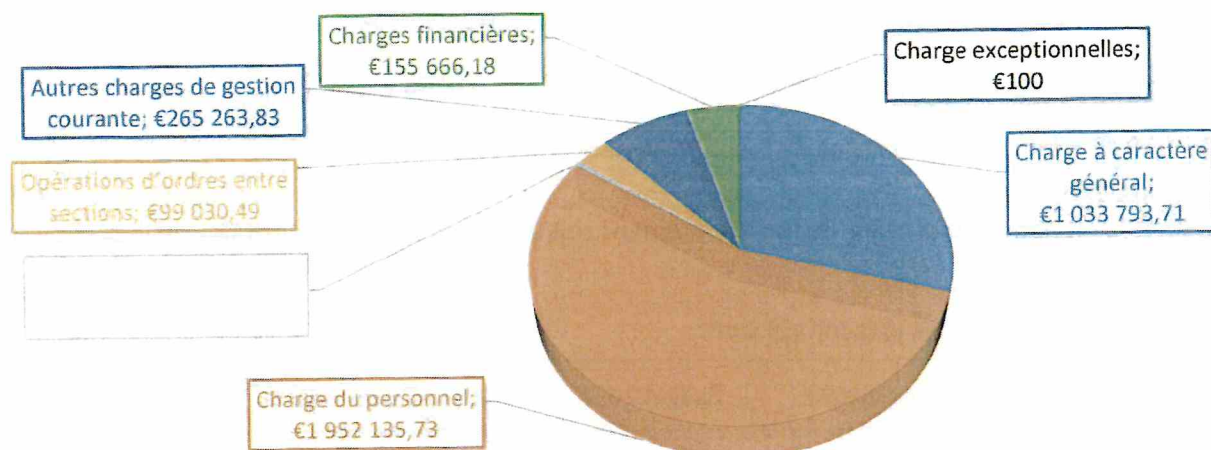
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	CA 2024 – CA 2023	Taux évolution
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 202 861,14 €	1 118 567,55 €	1 033 793,71 €	- 169 067,43 €	- 16 %
Chapitre 012	Charges du personnel	1 709 622,69 €	1 958 745,00 €	1 952 135,73 €	242 513,04 €	12 %
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0.00 €	0.00 %
Chapitre 042	Opérations d'ordres entre sections	92 709,29 €	118 282,49 €	99 030,49 €	6 321,20 €	6 %
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	503 925,73 €	408 959,59 €	265 263,83 €	238 661,90 €	- 90 %
Chapitre 66	Charges financières	119 355,74 €	155 716,30 €	155 666,18 €	36 310,44 €	23 %
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	100,00 €	100,00 €	100 %
Chapitre 68	Dotations aux provisions	13 254,00 €	19 107,00 €	19 107,00 €	5 853,00 €	44.16 %
TOTAL DÉPENSES		3 628 474,59 €	3 991 270,93 €	3 505 989,94 €	- 122 484,65 €	- 3 %

Dépenses réelles de fonctionnement 2023 et 2024



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 1 033 793,71 € en 2024 contre 1 202 861,44 € en 2023

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 1 952 135,73 € en 2024 contre 1 709 622,69 € en 2023 soit une augmentation de 14,19 %. Le ratio « charges de personnel » par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est de 57 % en 2024 contre 48 % en 2023. Les dépenses de personnel ont évolué selon les règles statutaires, les besoins de la collectivité et les aléas liés aux mouvements de personnel, notamment par :

- La revalorisation du SMIC de + 2 % au 1^{er} novembre 2024.
- La modification des grilles indiciaires des catégories C attribuant une augmentation de 5 points.
- Le recrutement d'un responsable des services techniques.

Le remboursement des villes de Rieulay et de Wandignies-Hamange dans le cadre de la police municipale mutualisée sur les salaires des trois policiers municipaux, est affecté au compte 70848 (mise à disposition du personnel facturée). Par conséquent, cette part de remboursement n'est pas déduite des charges de personnel au 012.

Chapitre 065 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 265 263,83 € en 2024 contre 503 925,73 € en 2023, soit une baisse de 47,36 %.

Chapitre 066 : Les charges financières s'établissent à 155 666,18 € en 2024 contre 119 355,74 en 2023, soit une augmentation de 30,42 %

Ce chapitre comprend le remboursement de la dette.

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2024 a mis fin à l'exercice des compétences du SIGCVG « Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Vacances « Les Grangettes » ». Celui-ci prévoit en son article 5 qu'à compter de cet arrêté, le centre de vacances est restitué à la commune d'Hornaing, propriétaire du bâtiment situé au 11 rue de l'église 25160 Les Grangettes.

De même, les contrats d'emprunt individualisables, contractés postérieurement au transfert de compétence doivent également faire l'objet d'un transfert à la commune d'Hornaing.

Le SIGCVG a souscrit 3 emprunts afin de financer des investissements liés à différents travaux de réhabilitation du centre des vacances :

1. Emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France – capital restant dû 14 184,50 € - dernière échéance le 20/09/2025.
2. Emprunt auprès de la Banque des Territoires – capital restant dû 90 136,57 € - dernière échéance le 01/05/2035.
3. Emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France – capital restant dû 12 735,27 € - dernière échéance le 24/09/2025

Chapitres 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 100,00 € en 2024 contre 0 € en 2023. Cette dépense correspond à des titres annulés sur l'exercice 2023.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, crédits dégagés de la section de fonctionnement pour contribuer au financement des investissements à hauteur de 230 000 €

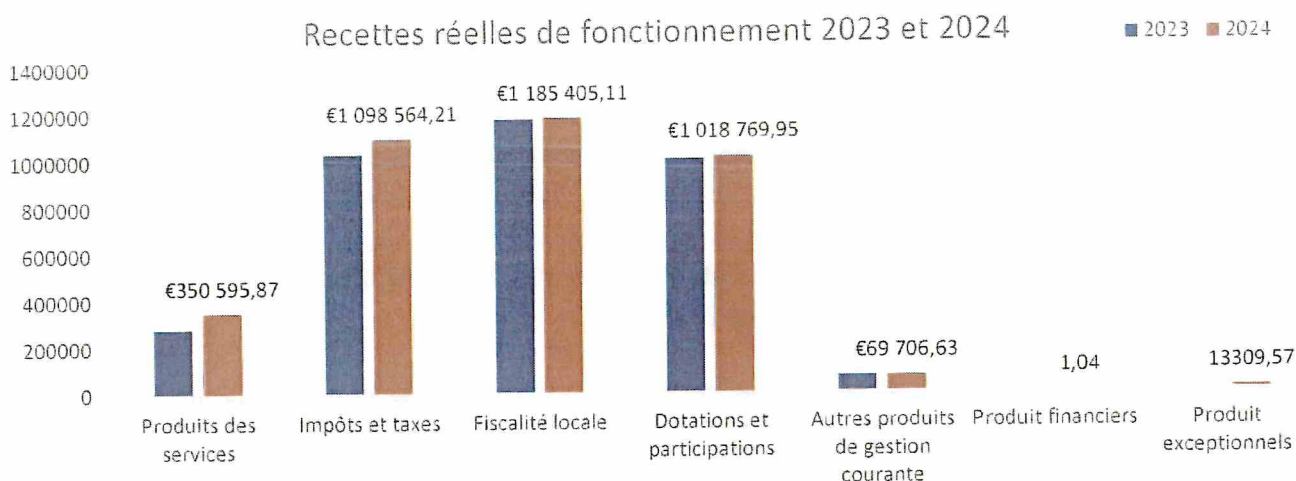
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 943 955,67€

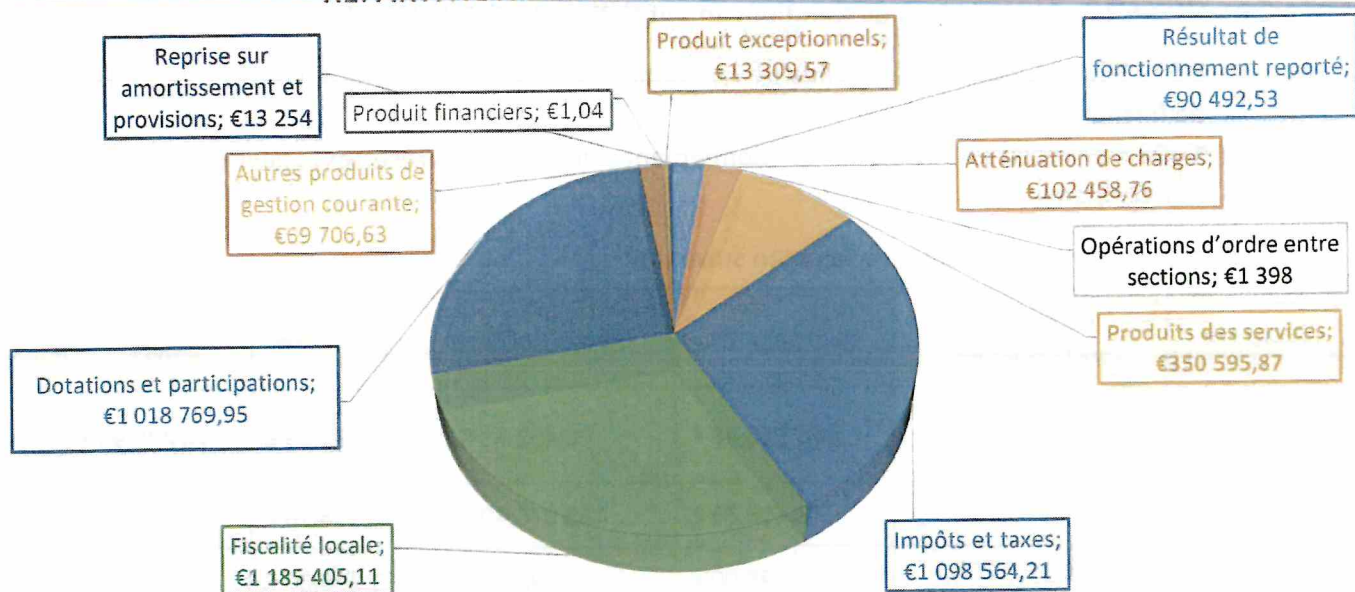
- 3 942 557,14 € en recettes réelles de fonctionnement, soit 99,96 % des recettes totales de la section de fonctionnement.
- 1 398 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,04 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	CA 2024 – CA 2023	Taux évolution
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	168 983,48 €	90 492,53 €	90 492,53 €	- 78 490,95 €	- 46,45%
Chapitre 013	Atténuation de charges	78 696,76 €	158 076,40 €	102 458,76 €	23 762,00 €	30,19 %
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 398,00 €	1 398,00 €	1 398,00 €	0,00 €	0 %
Chapitre 70	Produits des services	280 877,94 €	276 170,00 €	350 595,87 €	69 717,93 €	24,82 %
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 029 658 €	1 029 778,00 €	1 098 564,21 €	68 906,21 €	6,69 %
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 178 424,66 €	1 284 026,00 €	1 185 405,11 €	- 6 980,45 €	0,59 %
Chapitre 74	Dotations et participations	1 007 293,29 €	1 076 470,00 €	1 018 769,95 €	11 476,66 €	1,14 %
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	69 185,49 €	66 580,00 €	69 706,63 €	521,14 €	0,75 %
Chapitre 76	Produits financiers	20,42 €	1,00 €	1,04 €	-19,38 €	-94,91 %
Chapitre 77	Produits exceptionnels	6 569,08 €	14 132,00 €	13 309,57 €	6 740,49 €	102,61 %
Chapitre 78	Reprise sur amortissements et provisions	11 114,00 €	13 254,00 €	13 254,00 €	2 140,00 €	19,25 %
TOTAL DÉPENSES		3 832 221,12 €	4 010 377,93 €	3 943 955,67 €	111 734,55 €	- 2,92%



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitres 013 : Les atténuations de charge s'établissent à 102 458,76 € en 2024 contre 78 696,76 € en 2023 soit une augmentation de 30,19 %. Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations des contrats aidés et des arrêts de travail et aux contrats aidés.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 350 595,87 € en 2024 contre 280 877,94 € en 2023 soit une hausse de 24,82 %. Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

C'est dans ce chapitre que le remboursement des salaires des trois policiers municipaux est enregistré.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 1 098 564,21 € en 2024 contre 1 029 658,00 € en 2023 soit une hausse de 6,69 %. Ce chapitre concerne l'attribution de compensation verser par la COA (Cœur d'Ostrevent Agglomération), le FNGIR, le FPIC et le FDPTA.

Les recettes de ce chapitre représentent 31,73 %, des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 731 : La fiscalité locale s'établit à 1 185 405,11 € en 2024 contre 1 178 424,66 € en 2023 soit une hausse de 3,91 %. Ce chapitre concerne les impôts directs locaux, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur l'électricité, les droits de place.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 1 018 769,95 € en 2024 contre 1 007 293,29 € en 2023 soit une hausse de 1.14 %. Ce chapitre concerne les dotations, le FCTVA, la compensation de l'État au titre des exonérations de la taxe foncière...

La dotation forfaitaire des communes s'élève à 121 649 € en 2024 contre 120 878 € en 2023 soit une hausse de 0,64 %

La dotation solidarité rurale s'élève à 182 749 € en 2024 contre 172 362 € en 2023 soit une hausse de 6.03 %

La dotation nationale de péréquation s'élève à 106 518 € en 2024 contre 111 697 € en 2023 soit une baisse de 4.64 %

Le FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA) s'établit à 16 344.62 € en 2024 contre 9 149.15 € en 2023 soit une augmentation de 78,65 %.

La compensation de l'État au titre des exonérations de la taxe foncière s'établit à 441 434 € en 2024 contre 424 891 € en 2023 soit une hausse de 3.8 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2014	Taux d'évolution
Dotation forfaitaire	323 665	256 690	178 585	135 428	131 244	126 757	123 302	120 878	120 878	120 878	121 649	-202 016	-62%
Dotation solidarité rurale "péréquation"	41 385	45 239	48 549	51 871	54 491	54 563	55 515	56 473	57 312	67 106	74 219	32 834	79%
Dotation de solidarité rurale "cible"	19 814	31 706	42 178	62 166	70 346	72 730	84 902	93 648	103 703	105 256	108 530	88 716	448%
sous-total	384 864	333 635	269 312	249 465	256 081	254 050	263 719	270 999	281 893	293 240	304 398	-80 466	-21%
Dotation nationale péréquation	63 358	76 030	87 388	93 626	102 092	99 210	106 144	109 829	110 262	111 697	106 518	43 160	68%
TOTAL	448 222	409 665	356 700	343 091	358 173	353 260	369 863	380 828	392 155	404 937	410 916	-37 306	-8%

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à 69 706.63 € en 2024 contre 69 185.49 € soit une hausse de 0.75 % Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations pour 68 668.08 €

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 1.04 € en 2024 contre 20,42 € soit une baisse de 0.95 %. Dans ce chapitre se trouve notamment le revenu des parts sociales de la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels s'établissent à 13 309.57 € en 2024 contre 6 569.08 € en 2023 soit une hausse de 102.61 %. Ce chapitre comprend les annulations de charges 2022 (avoirs sur des factures) payées en 2023.

Chapitre 78 : Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions s'établissent à 13 254 € en 2024 contre 11 114 € en 2023 soit une hausse de 19.25 %.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires s'établissent à 1 398 € en 2024, montant identique à celui de 2023, indiquant une stabilité.

En résumé, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 328 366.20 € euros hors résultat antérieur reporté.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune a réalisé 1 736 165.71 € d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts et opérations d'ordre).

I. Dépenses de la section d'investissement

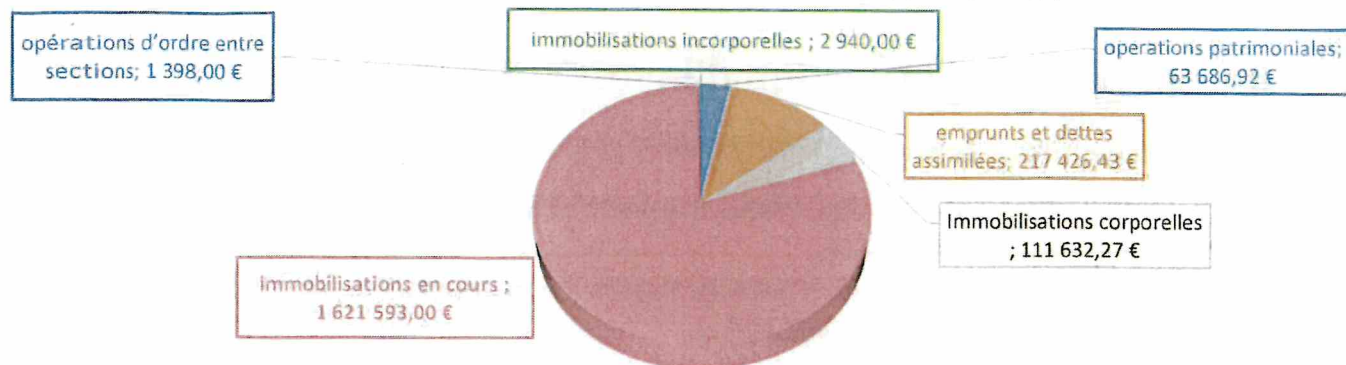
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 2 018 677.06 €

- 1 953 592.14 € en dépenses réelles d'investissement soit 96.77 % des dépenses totales de section d'investissement.
- 65 084.92 € en dépenses d'ordre et patrimoniales soit 3.22 % des dépenses totales de la section d'investissement.
- 217 426.43 € en remboursement de capital des emprunts soit 10.78 % des dépenses totales de la section d'investissement

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses	Réalisé 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2024	CA 2024	CA 2024 – CA 2023	% évolution
Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections	1 398.00 €	1398.00 €	0.00 €	1 398.00 €	0.00 €	0.00
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	99 030.28 €	71 300.00 €	0.00 €	63 686,92 €	- 35 343.36 €	- 35.69 %
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement	0.00 €	49 042.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	238 414 .19 €	217 507 .51 €	0.00 €	217 426.43 €	- 20 987.76 €	- 8.80 %
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	9 569.40 €	14 200.00 €	0.00 €	2 940.00 €	-6 629.40 €	- 69. 28 %
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	163 966.27 €	1 336 650 €	12 893.77 €	111 632.27 €	- 52 334 €	- 31.92 %
Chapitre 23 – immobilisations en cours	767 211.44 €	2 740 965.01 €	229 845.36 €	1 621 593.44 €	854 382 €	111.36 %
Chapitre 27 – autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 279 589.58€	4 431 062.52€	242 739.13€	2 018 677.06€	739 087.48€	- 57.76 %

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'équipement brut 2024 s'élève à 1 736 165.71 € hors reports.

Détail des investissements 2024

LIEU	DESIGNATION	MONTANT TTC
Police Municipale	1 armoire forte et accessoires	700.00
	Matériel verbalisation	1 348.80
	Caméras piéton	1 713.60
Salle des sports	Auto laveuse	5 388.00
	Subvention de 4 310.40 €	
Ecole LANGEVIN	Alarme incendie	905.76
	Acquisition de 2 armoires	1 034.00
Ecole LAFARGUE	Alarme incendie	3 180.00
LA POSTE	Remplacement chaudière	12 200.60
	Subvention de 4 768.00 €	
Foyer Culturel	12 Tables	1 966.32
2 rue St Jean – HOME DESTOK	Installation points lumineux	3 798.83
8 rue J Jaurès – Boulangerie	Remplacement volet roulant	3 928.03
Eglise	Réfection d'une tour	9 020.00
Cimetière Rue Péri	Stèle du souvenir	1 645.00
5 rue J Jaurès - Maison Santé	Acquisition	62 043.33
	Frais d'études	2 940.00
Sapin	Kit décoration	2 760.00
RESIDENCE HEURTEAU	Aménagement des espaces publics	1 621 593.44
TOTAL 2024		1 736 165 .71

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 242 739.13 €

II. Recettes de la section d'investissement

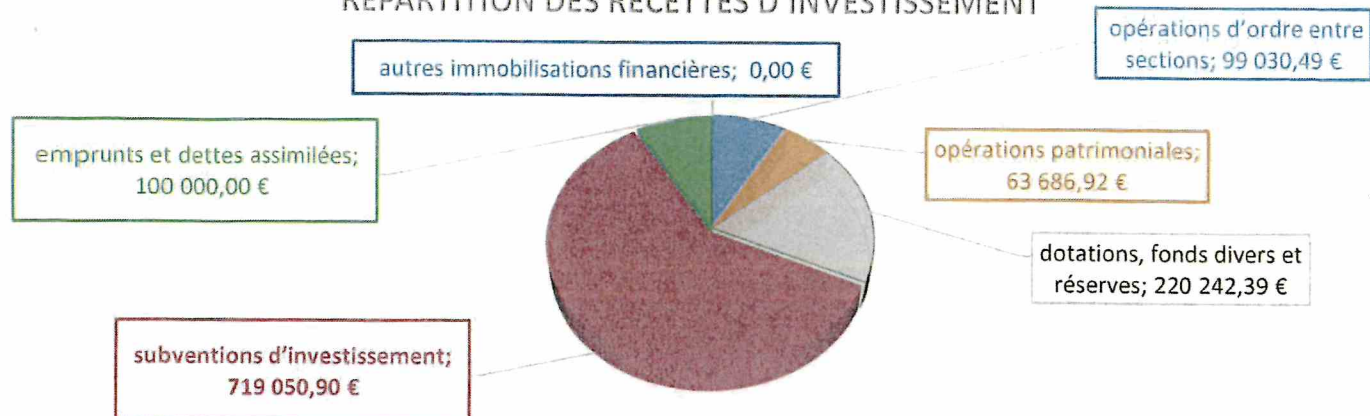
Les recettes totales de section d'investissement s'élèvent à 1 569 315.73 €.

- 1 406 598.92 € en recettes réelles d'investissement soit 89.63 % des recettes totales de la section d'investissement.
- 162 717.41 € en recettes d'ordre et d'opérations patrimoniales soit 10.37 % des recettes totales de section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de façon suivante :

Recettes	Réalisé 2023	BP 2024	Restes à réaliser 2024	CA 2024	CA 2024 – CA 2023	% évolution
R001 – résultat antérieur	198 529.79 €	367 305.03 €	0.00 €	367 305.03 €	168 775.24 €	85.01 %
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	0.00 €	230 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0%
Chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	1 600 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0%
Chapitre 040- opérations d'ordre entre sections	92 709.29 €	118 282.49 €	0.00 €	99 030.49 €	6 321.20 €	6.82%
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	99 030.28 €	71 300.00 €	0.00 €	63 686.92 €	-35 343.36 €	-35.69%
Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves	157 426.65 €	255 525.00 €	0.00 €	220 242.39 €	62 815.74 €	39.90%
Chapitre 13 – subventions d'investissement	198 925.60 €	1 688 650.00 €	852 765 €	719 050.90 €	520 125.30 €	261.47%
Chapitre 16 – emprunts et dette assimilées	900 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	100 000.00 €	-800 000.00 €	-88.89%
Chapitre 27 – autres immobilisations financières	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	-300.00 €	-100.00%
TOTAL RECETTES	1 646 921.61 €	4 431 062.52 €	852 765.00€	1 569 315.73 €	- 77 605.88 €	- 4.71 %

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

Recettes réelles :

- Le FCTVA	117 537.06 €
- La taxe d'aménagement	2705.33 €
- Les subventions	719 050.90 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé	100 000 €

Recettes d'ordre :

- Les amortissements	99 030.49 €
- Les opérations patrimoniales	63 686.92 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 852 765 €

RATIOS INFORMATIFS

Ratios		CA 2024
N°	Libellé	€ / %
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	956.20 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 075.09 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	484.56 €
4	Encours de dette / population	726.84 €
5	DGF / Population	114.68 €
6	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	56.98 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94.59 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	45.07 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	67.61 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	11.06 %



1. The first part of the document is a list of references.

2. The second part of the document is a list of references.

3. The third part of the document is a list of references.

4. The fourth part of the document is a list of references.

5. The fifth part of the document is a list of references.

6. The sixth part of the document is a list of references.

7. The seventh part of the document is a list of references.

8. The eighth part of the document is a list of references.

9. The ninth part of the document is a list of references.

10. The tenth part of the document is a list of references.